



République et Canton de Neuchâtel

COMMUNE DE LA TÈNE

Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'étude de 62'000 francs pour l'élaboration d'un concept d'assainissement du pont de Bellevue

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

1 Introduction

Situé sur la commune de La Tène, le pont de Bellevue a été mis en service à la fin des années 70. A trafic bidirectionnel, le pont comprend deux voies de circulation pour les véhicules et deux trottoirs pour les piétons. Il enjambe la ligne de chemin de fer BLS à la hauteur de la route de Bellevue de Marin.

En 2001, le pont de Bellevue a fait l'objet d'une étude réalisée par le bureau AJS. Selon les conclusions des ingénieurs, l'ouvrage est apte à supporter le trafic des 40 tonnes ; par contre, il a été mis en évidence beaucoup de dégâts sur la quasi-totalité des éléments de l'ouvrage.

Vu l'état dudit ouvrage, un projet d'intervention pour un coût total d'environ 720'000 francs a été soumis à la commune. Ce projet n'a pas abouti et donc les dégâts identifiés à l'époque n'ont fait l'objet d'aucun assainissement.

Dans le cadre du projet d'assainissement d'infrastructures souterraines et réfections de surface de tronçons routiers des rues de la Gare, du Closel, des Couviers, En Pellu, route de Bellevue (ci-après : travaux RDG), le Conseil communal a mandaté au printemps 2014 le bureau d'ingénieurs civils Mauler SA (MSA) afin de réévaluer la situation et de procéder à l'inspection principale du pont de Bellevue, le but étant de coordonner les éventuelles interventions sur le pont aux travaux RDG.

2 Rapport d'inspection - appréciation globale

Le rapport du bureau MSA a été rendu en décembre 2014. L'appréciation globale de l'état général de l'ouvrage en fonction des classes d'état définies dans le cadre de l'évaluation des ouvrages établis par l'OFROU est jugé mauvais (classe 4 du barème : 1 bon, 2 acceptable, 3 détérioré, 4 mauvais, 5 alarmant).

En regard de ces appréciations, le Conseil communal conclut qu'il est de la responsabilité des Autorités d'entreprendre des investigations plus poussées, au nom de la sécurité des usagers et de la maîtrise des coûts sous l'angle de la péjoration de l'état général de l'ouvrage.

3 Elaboration d'un concept d'intervention

Le rapport préconise une intervention rapide pour assainir l'ouvrage. Afin d'élaborer un concept d'intervention, il est dans un premier temps nécessaire de récolter les données suivantes :

- analyse des bétons
- inspection spécifique des appuis
- études géotechniques
- mise à jour et consolidation des vérifications statiques de 2001
- vérification statique de l'ouvrage

Par ailleurs, le concept d'intervention devrait tenir compte des observations suivantes :

- remplacement du revêtement de chaussée
- mise en place d'une nouvelle couche d'étanchéité
- contrôle des glissières et resserrement des pièces déboîtées
- remplacement des joints de chaussées

4 Suite des travaux - demande d'un crédit d'élaboration d'un concept d'intervention

Vu l'ampleur et la complexité de la situation, le Conseil communal a décidé de stopper les travaux sur le pont de Bellevue, prévus dans le cadre de l'assainissement de la rue de la Gare, en particulier le remplacement du revêtement de chaussée et des trottoirs ainsi que les bordures de trottoir.

Le Conseil communal, soucieux d'assumer sa responsabilité de propriétaire de l'ouvrage et au nom de la sécurité des usagers, prévoit d'approfondir et d'étendre les analyses par des spécialistes dans le domaine des ouvrages d'art.

Par ailleurs, le suivi de l'étude et l'élaboration d'un concept d'intervention seraient confiés sous la forme d'un mandat de bureau à l'appui de maître d'œuvre (BAMO) à un bureau d'ingénieurs, ceci afin de garantir un bon rapport coûts/efficacité.

Seul un concept d'intervention clair, reposant sur des états de faits avérés et actualisés, prévoyant des mesures en lien avec l'état général de l'ouvrage, pourra déterminer le moment précis de la mise en application des mesures et par conséquent le calendrier des travaux et de leur financement.

En regard de la situation financière de la commune, il est impératif que des priorités d'investissement puissent être établies.

5 Coûts de l'élaboration du concept d'intervention

Le rapport d'inspection principale préconise des investigations complémentaires et la mise à disposition de la vérification statique de 2001. Il s'agit de mandater des entreprises spécialisées afin d'analyser le béton, de mener des investigations sur les appuis et la géotechnique, de la vérification statique et d'établir une convention d'utilisation de l'ouvrage. Tous ces travaux seront coordonnés par un BAMO. Les coûts de cette étude se chiffrent à 62'000 francs TTC, soit en détail :

• analyse des bétons	7'000	francs
• investigations des appuis	6'800	francs
• investigations géotechniques	7'200	francs
• travail de forage	10'000	francs
• vérification statique, projet d'ouvrage	11'000	francs
• BAMO (bureau d'ingénieurs)	<u>20'000</u>	<u>francs</u>
Total	62'000	francs

6 Conclusion

Le pont de Bellevue constitue un élément central de liaison dans la localité de Marin et le Conseil communal doit disposer des données nécessaires pour déterminer un concept d'assainissement et pour la priorisation des investissements.

Il va de soi que la sécurité des citoyens n'a pas de prix. Il est néanmoins nécessaire de déterminer de manière précise les mesures congruentes et dans quelle temporalité elles seront applicables, en tenant compte des capacités financières de la Commune.

Pour les arguments évoqués ci-dessus, nous vous demandons de bien vouloir prendre en considération le présent rapport et d'accepter le projet d'arrêté ci-après pour l'élaboration d'un concept d'intervention pour l'assainissement du pont de Bellevue.

Veillez agréer, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

La Tène, le 18 mai 2015

LE CONSEIL COMMUNAL

Le rapport d'inspection principale, Pont de Bellevue à Marin, MSA, du 5 décembre 2014 est disponible sur :

- <http://www.commune-la-tene.ch> (rubrique : Politique / Conseil général)
- <https://echo-latene.ne.ch/accueil/> (accès réservé aux personnes habilitées)

Annexe : projet d'arrêté du Conseil général concernant une demande de crédit d'étude de 62'000 francs pour l'élaboration d'un concept d'assainissement du pont de Bellevue



République et Canton de Neuchâtel
COMMUNE DE LA TÈNE

Arrêté du Conseil général

concernant

une demande de crédit d'étude de 62'000 francs pour l'élaboration d'un concept d'assainissement du pont de Bellevue

Le Conseil général de la Commune de La Tène,

Vu le rapport du Conseil communal, du 18 mai 2015,
 Vu la loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964,
 Vu le règlement général de commune, du 19 février 2009,
 Entendu le rapport de la Commission financière,
 Entendu le rapport de la Commission des travaux publics et des services industriels,
 Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Crédit	Article premier Un crédit de 62'000 francs est accordé au Conseil communal pour l'élaboration d'un concept d'assainissement du pont de Bellevue.
Amortissement	Art. 2 La dépense sera portée au compte des investissements et amortie au taux de 20%.
Financement	Art. 3 Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.
Exécution	Art. 4 Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

La Tène, le 11 juin 2015

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
 Le président, Le secrétaire,